

SÉANCE DU 14 MARS 2023

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Budget Primitif 2023

Le projet de Budget Primitif 2023 qui vous est présenté, selon la maquette budgétaire M52 par nature, a été élaboré en fonction des orientations budgétaires que vous avez adoptées le 31 janvier 2023.

Le montant du BP 2023 s'élève à 85 000 euros en mouvements réels et à 176 140 euros en mouvements budgétaires, comprenant les opérations d'ordre, selon le tableau suivant :

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement	75 000,00	8 070,00	83 070,00	0,00	83 070,00	83 070,00
Crédits de fonctionnement	10 000,00	83 070,00	93 070,00	85 000,00	8 070,00	93 070,00
Total budget	85 000,00	91 140,00	176 140,00	85 000,00	91 140,00	176 140,00

Les principales rubriques budgétaires sont ainsi détaillées en mouvements réels :

I Section de Fonctionnement

A Recettes

Les ressources du B.P. s'élèvent à 85 000 euros. Elles sont constituées des participations des collectivités membres du Syndicat Mixte selon la répartition suivante :

Collectivité	% de contribution financière	Montant
Communauté d'agglomération ACCM	10,50%	8 925,00
Commune d'Arles	6,00%	5 100,00
Commune de Martigues	8,10%	6 885,00
Commune de Port-Saint-Louis-du-Rhône	1,10%	935,00
Commune de Tarascon	1,80%	1 530,00
Département des Bouches-du-Rhône	60,00%	51 000,00
Métropole Aix-Marseille-Provence	12,50%	10 625,00
Total	100,00%	85 000,00

B. Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se limitent à 10 000 euros.

Il s'agit notamment de primes d'assurances, de fournitures administratives, de frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition de services du Département, par voie de convention, à titre gracieux.

II Section d'investissement

A. Recettes

Aucune recette réelle d'investissement n'est inscrite au projet de budget primitif.

B. Dépenses

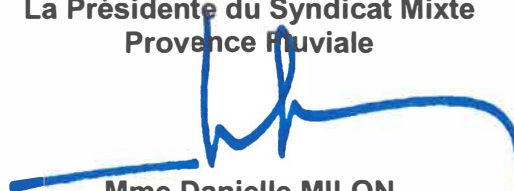
Les investissements prévus s'élèvent à 75 000 euros en crédits de paiement. Ces crédits seront principalement consacrés à la mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

RECUEIL
DES
DECISIONS

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif 2023,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON

OBJET : Budget Primitif 2023

Le 14 mars 2023, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, Mme DEGIOANNI étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Mme Martine AMSELEM, suppléante de Mme Mandy GRAILLON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Commune d'Arles :

- M. Pierre RAVIOL (1 voix).

Représentante de la Commune de Martigues :

Mme Sophie DEGIOANNI suppléante de M. CHARROUX (1 voix).

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

Représentant de la Commune de Tarascon :

- M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentant du Département des Bouches-du-Rhône :

- M. Didier REAULT (3 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Budget Primitif 2023

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 14 mars 2023 dans les locaux de l'Hôtel du Département, à Marseille,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le projet de budget primitif 2023 retrace dans les documents joints au rapport,
- de préciser que le budget est voté par chapitre, selon la maquette budgétaire M52 par nature.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**



Mme Danielle MILON